

LA MAISON DES LYCEENS

La Maison des lycéens (MDL) est une association régie par la **loi du 1^{er} juillet 1901**, créée par la **circulaire n°2010-009 du 29 janvier 2010**, elle remplace le **Foyer Socio Éducatif**.

La Maison des Lycéens développe et soutient de nombreux projets aux bénéfices des adhérents :

- sorties scolaires,
- voyages pédagogiques,
- projets sportifs et culturels,
- projets citoyens...

Le **Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)** travaille avec la MDL pour l'aider à réaliser ses projets et à les faire connaître.

Pour financer ses projets, la MDL peut organiser des activités pour récolter des fonds : fête de fin d'année, vente d'objets, expositions,...

Tous les lycéens peuvent adhérer et devenir membres de la MDL, en s'acquittant de la cotisation votée par le Conseil ; elle accueille également les bénévoles.

Les élèves mineurs de plus de 16 ans peuvent, sur autorisation de leurs parents, occuper ces fonctions.

La cotisation pour adhérer à la Maison des Lycéens du Lycée Léonard de Vinci est de **6 euros minimum**, à régler par **chèque** à l'ordre de la Maison des Lycéens.